

Image not found or type unknown



Suspension d'une execution provisoir

Par **dweadary**, le **29/07/2008** à **00:21**

je suis locataire d'un locale commercial le syndicat de coproprietaire a obtenu un jugement de TGI de paris pour cesser l'activité dans ce local en raison de nuisance et non compatibilité avec le reglements de coproprietaires, ce jugement a été rendu avec execution provisoir.
dans quels cas on peut suspendre l'execution provisoir ? dans quelles conditions?, quels sont les arguments qui peuvent être acceptés par la cour d'appel pour arrêter l'execution en attendant la prononciation de l'arrêt de la cour ?
merci de me donner votre avis et conseils .